

Handicap

Déclaration de politique

© World Physiotherapy 2019
www.world.physio



Handicap

La Confédération mondiale de la physiothérapie (WCPT) estime que les physiothérapeutes sont, grâce à leur formation, dotés des capacités nécessaires pour répondre aux besoins fonctionnels des personnes handicapées¹. Les physiothérapeutes jouent un rôle essentiel dans la prévention et la réduction des problèmes de santé et des problèmes connexes liés au handicap et optimisent les résultats fonctionnels, les activités, la participation et les facteurs environnementaux des personnes handicapées.

La WCPT souscrit à la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées et aux Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapées^{2, 3}. Elle encourage ses organisations membres à promouvoir la mise en œuvre et le suivi de ces conventions, à soutenir les efforts déployés au niveau national pour établir, renforcer et maintenir les services, les systèmes et les politiques nécessaires pour répondre aux besoins de toutes les personnes et populations et à défendre le rôle des physiothérapeutes de sorte à permettre un fonctionnement humain optimal.

La WCPT soutient sans réserve les droits des personnes handicapées aux opportunités, aux choix, à l'autodétermination et à l'indépendance, et à jouer un rôle dans la société sur une base d'égalité avec les autres. Elle soutient le rôle que les physiothérapeutes jouent pour faciliter l'obtention de ces droits. L'appel à l'action baptisé « Réadaptation 2030 » souligne les besoins non satisfaits en matière de réadaptation à travers le monde⁴. Plus d'un milliard de personnes handicapées ont besoin d'un ou de plusieurs produits d'assistance⁵.

Les physiothérapeutes proposent des interventions de réadaptation inclusives et fondées sur des données probantes, qui réduisent l'incidence et les effets des maladies et des handicaps, et favorisent la santé et la qualité de vie. Ces interventions aident les personnes à maintenir et à améliorer leur activité physique, leur indépendance fonctionnelle et leur participation et à réduire la perte de leurs rôles habituels et ordinaires pour atteindre leur plein potentiel.

Conformément à ses politiques et lignes directrices, la WCPT encourage et aide les organisations membres à :

- veiller à ce que les programmes de formation professionnelle des physiothérapeutes couvrent l'ensemble des connaissances, des compétences et des savoir-être qui sont pertinents pour examiner et fournir des traitements/interventions/rééducations (y compris ceux qui portent sur les facteurs environnementaux) pour les personnes handicapées ;
- répondre aux besoins des personnes handicapées :
 - en intégrant dans l'ensemble des programmes de formation professionnelle de niveau débutant des physiothérapeutes le contenu du programme d'étude sur le fonctionnement et le handicap et sur la nature multidimensionnelle du handicap⁴ ;
 - en produisant et en rendant disponible du matériel éducatif portant sur les possibilités uniques qu'ont les physiothérapeutes de prévenir les handicaps et d'améliorer le fonctionnement tout au long de la vie ;
 - en produisant et en rendant disponibles des ressources éducatives et pratiques sur le handicap et la réadaptation ;
 - en intégrant des contenus portant sur les interventions fondées sur des données probantes lors des conférences de la WCPT, tant régionales que nationales ;
 - en offrant des programmes de formation continue portant sur le fonctionnement, le handicap et la réadaptation ;
- soutenir la participation des personnes handicapées à la planification, à la conduite et à l'établissement de rapports sur la recherche en physiothérapie ;

-
- soutenir la participation des personnes handicapées à l'élaboration de conseils sur la conception des politiques, des programmes et des services ;
 - soutenir l'intégration des personnes handicapées dans la profession :
 - en veillant à ce que les décisions d'admission ou de réadmission à la profession soient fondées sur la compétence pour exercer, et non sur le handicap ;
 - en adoptant des politiques d'inclusion ;
 - en procédant à des aménagements raisonnables ;
 - en faisant la promotion de la profession en tant que carrière incluant les personnes handicapées ;
 - promouvoir l'utilisation des meilleures preuves pour soutenir l'inclusion des personnes handicapées dans les sociétés :
 - en utilisant des bases de données existantes et de la littérature factuelle sur les interventions cliniques et rentables ;
 - en encourageant la collecte et la publication de données à l'aide des classifications internationales standard, notamment la CIF pour les données sur le fonctionnement et le handicap¹ ;
 - en faisant connaître les sources de financement de la recherche sur le handicap et la réadaptation ;
 - promouvoir le traitement éthique de tous, quel que soit leur niveau de fonctionnement, en sensibilisant :
 - à la nécessité de tenir compte des capacités et du potentiel des gens, des lois et des règlements nationaux et des normes de pratique professionnelle qui régissent la profession ;
 - aux déclarations et aux lois internationales qui existent dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'égalité des chances et la discrimination ;
 - éduquer les communautés de professionnels de la santé, les utilisateurs de services et le public sur le rôle et les avantages des physiothérapeutes en tant que membres essentiels des équipes interprofessionnelles :
 - en publiant des informations sur la prévention et la réadaptation des personnes handicapées dans des publications professionnelles ;
 - en sensibilisant les équipes de collaboration interprofessionnelle au rôle important que jouent les physiothérapeutes dans la prévention de la perte fonctionnelle associée à des affections potentiellement invalidantes ;
 - en se référant à d'autres professions et en collaborant avec elles, le cas échéant ;
 - en échangeant des informations relatives aux handicaps, par exemple au moyen de sites web et de forums ;
 - préconiser la participation des physiothérapeutes à l'élaboration des politiques, programmes, services et systèmes nationaux ;
 - défendre les politiques, programmes, services et systèmes nationaux qui facilitent la prestation efficace de services de physiothérapie aux personnes vivant avec un handicap et qui suivent les principes :
 - de la couverture maladie universelle ;
 - de l'accessibilité de l'information et des environnements physiques ;
 - de l'accès direct aux services d'un physiothérapeute ;
 - de la pratique collaborative interprofessionnelle.

Glossary (<https://world.physio/resources/glossary>)

Assistive products and technology

Capacity

Disability

Disease

Diversity

Equity

Evidence-based practice (EBP)

Health promotion

Inclusion

International Classification of Functioning, Disability and Health (ICF)

Interprofessional team

Participation

Physical activity

Prevention

Reasonable accommodation

Rehabilitation

Approval, review and related policy information	
Date adopted:	Approved at the 18th General Meeting of WCPT May 2015. Reviewed and re-approved at the 19th General Meeting of WCPT May 2019.
Date for review:	2023
Related WCPT policies:	<p>WCPT ethical principles</p> <p>WCPT policy statements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ethical responsibilities of physical therapists and WCPT members • Standards of physical therapy practice • Patients'/clients' rights in physical therapy • Quality services • Informed consent • Diversity and inclusion • Records management: record keeping, storage, retrieval and disposal <p>WCPT guidelines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guideline for standards of physical therapy practice • Guideline for records management: record keeping, storage, retrieval and disposal • Guideline for physical therapist professional entry level education. <p>WCPT endorsements</p> <ul style="list-style-type: none"> • The United Nations Convention on the Rights of the Child • The United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities • The United Nations Standard Rules on the Equalisation of Opportunities for Persons with Disabilities

References

1. World Confederation for Physical Therapy. WCPT guideline for physical therapist professional entry level education. London, UK: WCPT; 2011. www.wcpt.org/guidelines/entry-level-education (Access date 30 August 2019)
2. United Nations. Standard Rules on the Equalisation of Opportunities for Persons with Disabilities. New York, USA: UN; 1993. www.un.org/development/desa/disabilities/standard-rules-on-the-equalization-of-opportunities-for-persons-with-disabilities.html (Access date 13 August 2019)
3. United Nations. Convention on the Rights of Persons with Disabilities. New York, USA: United Nations; 2006. www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html (Access date 16 August 2019)
4. World Health Organization. Rehabilitation 2030: A Call for Action 2019 [Available from: www.who.int/disabilities/care/rehab-2030/en/].
5. World Health Organization. Priority Assistive Products List (APL) 2016 [Available from: www.who.int/phi/implementation/assistive_technology/global_survey-apl/en/].

© World Confederation for Physical Therapy 2019